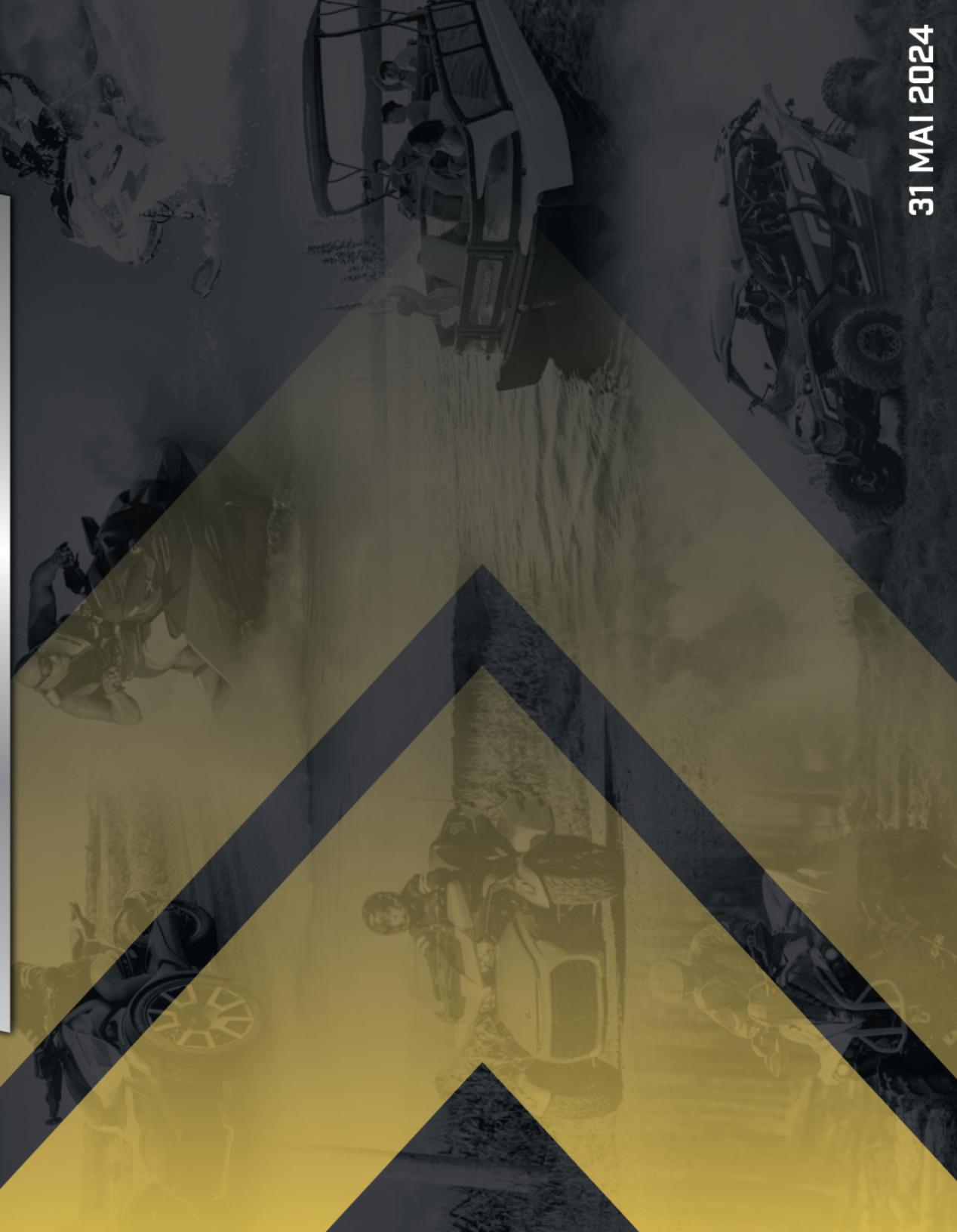


# GROUPE CONTANT

---



31 MAI 2024

Évaluation de l'entreprise en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

BELOEIL

STE-AGATHE

VAUDREUIL

Laval

Mirabel

# Table des matières

<b>Sommaire exécutif .....</b>	<b>2</b>
<b>Structure, activités et chaîne d'approvisionnement .....</b>	<b>4</b>
Structure .....	4
Chaîne d'approvisionnement .....	5
<b>Politiques et diligence raisonnable .....</b>	<b>6</b>
Politiques actuelles et à venir .....	6
<b>Évaluation et gestion des risques .....</b>	<b>8</b>
Risque d'esclavage moderne .....	8
Gestion des risques .....	9
<b>Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants ....</b>	<b>10</b>
<b>Conclusion - points clés à retenir .....</b>	<b>11</b>
Actions entreprises au cours de l'exercice 2024 .....	11

# Sommaire exécutif

2

Le travail forcé est présent dans tous les pays et dans tous les secteurs. L'Organisation internationale du travail estime qu'il y a environ 27,6 millions de victimes du travail forcé dans le monde, dont 17,3 millions dans l'économie privée. Les risques liés au travail forcé et au travail des enfants sont principalement liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales des entreprises. Il existe un risque que les biens importés et distribués au Canada aient été produits en recourant au travail forcé ou au travail des enfants. Les entités et les institutions gouvernementales qui font des affaires au Canada ont la responsabilité de veiller à ce que les pratiques d'exploitation soient abordées et éradiquées de leurs chaînes d'approvisionnement.

Le Groupe Contant, étant une entreprise fondée sur la passion à cœur le bien-être de ses parties prenantes, incluant ses employés, ses clients et ses fournisseurs. Il va de soi que l'équité et les droits humains sont une priorité pour une entreprise privée comme le Groupe Contant. Étant un détaillant exclusivement situé au Canada, et qui s'approvisionne également uniquement de fournisseurs Canadiens, le Groupe Contant a un risque d'exploitation très faible. L'entreprise tient tout de même à se conformer aux obligations de déclaration en vertu de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement [L.C. 2023, c.g].

Le présent rapport couvre Groupe Contant Inc. [ci-après collectivement appelées « **Groupe Contant** »] et toutes ses sociétés affiliées qui ont l'obligation de produire un rapport conformément aux exigences de la loi applicable (Soit le Groupe Contant Inc ainsi que Gestion Bercy Inc.) Afin de produire ce dernier, l'entreprise a analysé leurs différents fournisseurs afin d'étudier la chaîne d'approvisionnement. Les ventes de produits BRP représentent à elles seules plus de 85% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Ainsi, il est le fournisseur qui a été le plus étudié par l'entreprise pour la production du présent rapport. D'ailleurs, le rapport sur l'esclavage moderne, datant du 31 janvier 2024 de BRP, a été fourni au Groupe Contant.

Tous les autres fournisseurs, représentant au moins 1% du volume d'achats ont également été contactés afin de s'assurer de l'équité de leur chaîne d'approvisionnement, leurs rapports ont été demandés. Ils sont toujours attendus par l'entreprise. Finalement, l'entreprise a consulté diverses sources d'analyse du travail forcé dans le monde, entre autres, *Walk Free* ainsi que *US department of labor*.

L'entreprise ne possède encore aucune politique encadrant le choix et la bonne conduite de ses fournisseurs. Toutefois, elle entend procéder à l'implantation de telles politiques de diligence raisonnable afin d'identifier, contrer et interdire le recours au travail forcé et/ou travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entreprise. Le Groupe Contant obligera les fournisseurs représentants 1% de leur volume d'achats, en auditant ses derniers, à entamer les mêmes démarches.

# Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

## Structure

Le Groupe Contant Inc. est une entreprise privée québécoise constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31) oeuvrant depuis de nombreuses années dans le domaine du sport motorisé récréatif. La structure actuelle de l'entreprise existe depuis le 17 février 2021, sous le NEQ 1176270024. En tant que détaillant, le Groupe Contant s'approvisionne chez des fournisseurs exclusivement Canadiens. Les produits vendus par l'entreprise sont des véhicules récréatifs, (motos, véhicules tout terrain, motomarines, motoneiges, pontons et plus encore) des pièces, vêtements et accessoires utiles à la pratique des sports motorisés. Groupe Contant fait affaire avec différents fournisseurs, mais le plus important est BRP.

Au 31 mars 2024, le Groupe Contant emploie près de 200 personnes réparties dans cinq lieux d'affaires distincts tous situés dans la grande région de Montréal. **Laval** [6310 Bd des Mille-Îles, Laval, QC H7B 1B3, Canada], **Mirabel** [18 000 R. J.-A.-Bombardier, Mirabel, QC J7J 2H8, Canada], **Sainte-Agathe** [1 300 Impasse, de la Tourbière, Sainte-Agathe-des-Monts, QC J8C 3T5, Canada], **Vaudreuil** [140 Rue Aimé-Vincent, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 3X5, Canada] et **Beloeil** [2109 Rue de l'industrie, Saint-Mathieu-de-Beloeil, QC J3G 0S3, Canada]. Le bureau chef est situé à Mirabel. Les activités menées dans ces installations se concentrent exclusivement sur la vente, l'entretien et la réparation des véhicules récréatifs ainsi que sur la vente de vêtements et accessoires en boutique. L'entreprise contient divers départements : Administration, vente (véhicules, pièces, vêtements et accessoires), financement et atelier de mécanique.

## Chaîne d'approvisionnement

- Les fournisseurs directs : les fournisseurs directs sont ceux chez qui le Groupe Contant achète directement les produits pour les vendre par la suite tels quels dans leurs succursales [véhicules, pièces, vêtements et accessoires].

Les principaux fournisseurs directs (1% et plus du volume d'affaires) sont :

- BRP
- FXR Factory Racing INC.
- Honda
- Kawasaki
- Kimpex
- KTM
- Les fournisseurs indirects : les fournisseurs indirects sont ceux chez qui l'entreprise achète des produits pour soutenir les activités sans les vendre directement aux clients. Par exemple, pour les besoins en marketing (impression, publicité ...), services financiers et juridiques, d'entretien, d'installation, de transport, papeterie et fournitures de bureau.
- Fournisseurs internationaux : aucun.

Le nombre total de fournisseurs du Groupe Contant est de 250.

# Politiques et diligence raisonnable

6

## Politiques actuelles et à venir

Les efforts du Groupe Contant pour contrer les risques d'esclavage moderne dans toutes ses activités et son approvisionnement seront soutenues par les politiques suivantes, qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation :

- Code de conduite des fournisseurs**

Les fournisseurs qui font affaire avec le Groupe Contant sont tenus de respecter les mêmes normes de respect des droits de l'homme, d'intégrité et de bonnes conduites.

Le Groupe Contant ne possède pas encore de code de conduite des fournisseurs de l'entreprise, mais entend en mettre une en place dans les prochains mois. Le code de conduite contiendra des sujets importants tels que le travail des enfants, la rémunération, les heures de travail ou les mauvais traitements. La position du Groupe Contant y sera clairement écrite :

Le Groupe Contant cessera tout lien d'affaires avec des fournisseurs ne respectant pas les principes fondamentaux des droits des hommes. Le Groupe Contant s'attend à ce que tous ses fournisseurs se conforment aux lois locales applicables en matière de travail des enfants et n'employer que des travailleurs ayant l'âge minimum légal applicable. De plus, les fournisseurs ne devront en aucun cas recourir aux travaux forcés ou obligatoires dans leurs installations. Le code de conduite prévoira également une collaboration entre les fournisseurs et le Groupe Contant afin de favoriser la coopération. Les fournisseurs devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire afin que l'entreprise puisse convenablement valider le respect de ce code de conduite.

Le Groupe Contant se réservera le droit d'appliquer des sanctions appropriées dans le cas d'un non-respect du code de conduite, pouvant aller jusqu'à résiliation de la relation commerciale.

- **Politique de signalement des comportements contre les valeurs de l'entreprise**

Encore une fois, l'entreprise Groupe Contant n'a pas de politique dument écrite à cet effet, mais prévoit en avoir une dans les prochains mois. Le Groupe Contant, de par ses pratiques internes, encourage d'ores et déjà les employés à se manifester et à parler s'ils sont témoins ou s'ils soupçonnent des comportements allant à l'encontre des valeurs de l'entreprise. Mais l'entreprise officialisera le tout dans un document qui sera communiqué à l'ensemble des employés et des fournisseurs. Ce document encouragera les parties prenantes à s'exprimer dès qu'ils ont un doute ou un inconfort vis-à-vis une situation ou un comportement qu'ils jugent inadéquat et contre les valeurs du Groupe Contant, incluant l'esclavage moderne.

- **Politique Sécurité des personnes et des actifs**

Comme le stipule les différentes politiques et valeur du Groupe Contant, dans le manuel de l'employé remis et présenté à chaque employé, la sécurité des personnes est une priorité pour l'entreprise. L'entreprise suit à la lettre les normes du travail, elle est également membre d'une mutuelle de prévention afin d'encadrer les activités et la santé et sécurité de toutes les parties. Un comité de CNESST est également présent dans l'entreprise, et ce, dans chacune des succursales afin d'assurer un suivi serré et directement sur le terrain. Des communications sont faites régulièrement à ce sujet ainsi que des visites ponctuelles. Les formations sont prises très au sérieux et l'équipement de protection est offert. Également, précisons qu'une politique anti-harcèlement et antiviolence est mise de l'avant dans l'entreprise. Elle est dument présentée à chaque employé à l'embauche. Un programme d'aide psychologique est aussi disponible pour les employés et leurs proches.

# Évaluation et gestion des risques

## Risque d'esclavage moderne

En général, l'entreprise estime son risque d'esclavage moderne comme étant très faible.

- **Au sein de la main d'œuvre de l'entreprise**

Le Groupe Contant estime le risque d'esclavage moderne parmi ses employés comme étant inexistant. En effet, 100% de la main d'œuvre est située au Québec et ils suivent à la lettre les normes du travail applicables. La gestion des ressources humaines est entièrement réalisée au bureau chef de Mirabel afin d'assurer la conformité aux normes applicable. L'entreprise a également un comité de santé et sécurité au travail, composé d'employés et de membres de la direction afin d'assurer le respect de ses normes sur les 5 lieux de travail.

- **Au sein des chaînes d'approvisionnement de l'entreprise**

Le Groupe Contant s'approvisionne uniquement chez des fournisseurs Canadiens. Ainsi le risque est encore une fois faible. Toutefois, l'entreprise sait qu'il existe un risque, surtout dans la production de textile de ses derniers. C'est pourquoi ils ont exigé le rapport sur l'esclavage moderne de l'ensemble de leurs fournisseurs principaux. L'entreprise s'engage également à réévaluer sérieusement tout lien d'affaires avec des fournisseurs qui ne se conformeraient pas à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (L.C. 2023, c.9).

## Gestion des risques

Afin de prévenir et réduire les risques dans les activités du Groupe Contant et dans la chaîne d’approvisionnement de l’entreprise, le Groupe Contant s’engage à prendre les mesures suivantes :

- **Engagement** : Le Groupe Contant mettra au centre de ses préoccupations les droits humains.
- **Processus de diligence raisonnable et vérification des fournisseurs actuels et futurs** : Chaque fournisseur a été sollicité par le Groupe afin d’obtenir leur propre rapport sur l’esclavagisme moderne. Ils seront durement analysés. Leurs normes d’intégrité et de respect seront également analysées. Le Groupe Contant exigera l’obtention de toute information permettant d’analyser convenablement la situation des fournisseurs et se réserve le droit de réévaluer une relation d’affaires si les réponses obtenues ne sont pas satisfaisantes.
- **Signalement** : Comme stipulé plus haut dans les politiques, une politique officielle sera rédigée et ce document encouragera les parties prenantes à s’exprimer dès qu’ils ont un doute ou un inconfort vis-à-vis une situation ou un comportement qu’ils jugent inadéquat et contre les valeurs du Groupe Contant, incluant l’esclavage moderne. Les employés et fournisseurs seront engagés à adresser toute situation directement aux ressources humaines.
- **Collaboration** : Le Groupe Contant axera sur la collaboration entre toutes les parties prenantes pour assurer un suivi serré des signalements. L’entreprise a un service des achats interne qui collabore particulièrement avec les fournisseurs. Ils seront les premiers impliqués et formés pour suivre le tout. Les ressources humaines auront la charge de la portion employés.

# Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants

Aucun cas de travail forcé et de travail des enfants n'a été constaté dans le Groupe Contant. L'entreprise n'a donc pas eu besoin de prendre des mesures pour remédier à l'esclavage moderne. Le Groupe Contant travaille en amont afin de prévenir les risques futurs, éduquer et sensibiliser les personnes et encadrer d'avantages les fournisseurs.

Si une pratique non conforme est identifiée, l'entreprise corrigera la situation et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires pour éviter qu'elle se reproduise. Les fournisseurs auront l'obligation de réagir de la même manière.

# Conclusion - points clés à retenir

11

## Actions entreprises au cours de l'exercice 2024

- Le Groupe Contant a commencé à recueillir des informations sur les efforts entrepris par les fournisseurs pour prévenir ou réduire le travail forcé et/ou le travail des enfants dans leur chaîne de production.
- L'entreprise a consulté diverses sources afin d'identifier les produits les plus à risques. Elle en est venue à la conclusion que le textile vendu dans les boutiques de vêtements du Groupe sont les plus risqués. L'entreprise s'est aussi renseignée sur les différentes définitions de travaux forcés et d'esclavage moderne afin de parfaire leurs connaissances et être davantage en mesure d'intervenir, de former et d'auditer les différentes parties prenantes. Finalement, le Groupe Contant s'est renseigné sur les pays du monde les plus à risques pour facilement cibler les produits qui comportent un signal d'alarme plus important.

Pour le prochain exercice financier, le Groupe Contant s'engage à développer des procédures. Entre autres sur le code d'éthique interne, mais aussi des fournisseurs, ainsi qu'une politique de signalisation officielle. Un plan d'action sera mis en place et les étapes de ce dernier seront exécutées graduellement pendant les années à venir. Rappelons que l'entreprise est exclusivement située au Québec, qu'elle n'emploie que des résidents du Canada et que ses fournisseurs sont exclusivement Canadiens. Le risque est extrêmement faible. Mais le travail de diligence raisonnable du Groupe Contant est d'analyser la chaîne de production de ses fournisseurs, chose qui sera faite avec le plus grand des sérieux. Les fournisseurs ont déjà été contactés afin d'obtenir leur propre rapport sur l'esclavage moderne et l'entreprise s'engage à analyser chacun d'eux.

**Attestation**

Conformément aux exigences de la Loi S-211, et en particulier à la section 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, précises et complètes à tous égards essentiels aux fins de la loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



Nom, prénom : Contant, Chantal

Signature :

Titre : Présidente

Date : 31 mai 2024

Je suis autorisé à engager le Groupe Contant, et ce rapport couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 et s'applique au Groupe Contant. ainsi qu'à toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi et à toutes les entreprises contrôlées par le Groupe Contant, le cas échéant.